



Section syndicale CFTC du groupe Inetum

Les Délégués syndicaux CFTC

DSC-Responsable groupe
DS Ile de France
DS Ile de France
DS Ile de France
DSC Adjoint / DS Rhône-Alpes
DS Rhône-Alpes
DS Nord
RSS Méditerranée
DS Grand Ouest
DS Progiels

Local CFTC Mozart ☎ 01 41 06 55 13

Michel LE GOUVELLO (06 02 19 01 32)
Naima BELDJELTI (01 55 24 24 93)
Didier JEANNOT (06 20 32 49 52)
Edward PUJAR (06 51 00 55 69)
Pascale DEKESS (06 04 50 86 19)
Maxime RINNA (06 48 15 14 11)
Denis FRANCOIS (06 61 79 59 16)
Caroline SABATIER (06 15 33 73 23)
Nicolas GUILLON (06 62 08 80 41)
Adrian JACKSON (05 59 69 96 96)

michel.legouvello@gmail.com
naima.beldjelti@gfi.fr
didier.jeannot274@orange.fr
epujar@club-internet.fr
dekessp@yahoo.com
Maxime.rinna@gmail.com
denis.francois@gfi.fr
caroline.sabatier@gfi.fr
nicolas.guillon@gfi.fr
adrian.jackson@laposte.net

Site :

<http://cftc-gfi.fr>

BONNES VACANCES

Après un début d'année fait d'espoir, de promesses puis d'incertitude et de questions pour les mois à venir, **La CFTC** vous souhaite de passer de bonnes vacances, profitez de ce temps pour vous reposer, vous ressourcer, vous retrouver en famille ou laisser libre court à vos passions.

DECONNECTER est le maître mot.
Rendez-vous à la rentrée.

Août 2021



Ce mois-ci :

- Par ici la Monnaie ? (p. 1)
- « SWILE » (p. 1)
- Mutuelle (p. 2)
- Mutuelle, bonne nouvelle ! (p. 2)
- Enquêtes / Expertises Inetum (p. 2)
- Deux poids deux mesures ? (p. 3)
- Heures Supplémentaires / Heures Excédentaires (p. 3)
- Equipe CFTC (p. 4)

Mannai, bonjour / aurevoir, par ici la Monnaie ?

Dans le journal « L'AGEFI Quotidien » qui décrit l'essentiel de l'information des marchés financiers au quotidien, la CFTC a découvert, fin juin 2021, qu' « *Inetum organise la sortie du fonds qatari Mannai Corporation ... Trois banques d'affaires ont été mandatées dans l'optique de redessiner l'actionnariat de l'ex-GFI Informatique* ».

<https://www.agefi.fr/corporate/actualites/quotidien/20210621/inetum-organise-sortie-fonds-qatari-mannai-323525>

La direction d'Inetum veut-elle nous réintroduire en bourse ? Pour quand ? Quels vont être les nouveaux actionnaires majoritaires d'Inetum ? Et Mannai, bonjour / aurevoir, par ici la monnaie ? **Autant de questions que la CFTC se pose à l'issue d'une telle information, inquiet de l'avenir des salariés** car le passé n'a pas démontré qu'ils étaient la principale préoccupation d'Inetum...

« SWILE »

la carte qui ne sourit pas à tout le monde

Lors de sa présentation, la société SWILE nous a vanté l'ouverture de son réseau à tout commerçant étant MASTERCARD et dans le réseau TR.

Il n'en est rien.

Certains d'entre vous ont essayé des refus dans différents commerces et notamment dans certains restaurants d'entreprise.

Nous ne pouvons que regretter ces aléas et espérons que cette situation qui nous rappelle les débuts de la carte EDENRED n'est que passagère.



Mutuelle santé : Notre assureur se porte bien !

La commission de suivi de la mutuelle / santé s'est réunie le 16 juillet dernier. **Il en ressort que les comptes sont largement excédentaires avec un ratio S/P (Sinistres / Primes) de 93,5% pour l'année 2020 !** Par contre, le taux de couverture est en légère baisse, à 94% contre 95 % en 2019. Cette baisse est due, notamment, à la limitation réglementaire du remboursement de la monture à 100 € (contre 150 € auparavant). Enfin, avec un taux d'adhésion de 45%, la surcomplémentaire est loin de faire l'unanimité auprès des salariés d'Inetum.

La CFTC dénonce au passage le joli doublé de l'assureur qui réussit la remarquable performance d'encaisser un bénéfice substantiel au titre de l'année 2020 tout en augmentant de 17% la cotisation des inactifs au 1er avril 2021 !! Et, ce, bien entendu avec la bénédiction de la Direction !!

Nous dénoncions déjà cet état de fait dans notre bulletin de janvier dernier. Il eut été urgent d'attendre les comptes 2020 et de prendre en compte l'impact de la crise de la COVID sur ceux-ci avant d'envisager un alourdissement tarifaire, insupportable pour les inactifs.

Bonne nouvelle sur le front de la santé !

Les séances de psychologues sont désormais prises en charge par les complémentaires santé, comme l'avaient annoncé les acteurs du secteur au printemps dernier. **Les mutuelles se sont notamment engagées à rembourser au moins quatre consultations par an dans la limite de 60 € par séance.**

L'ensemble des personnes couvertes par un contrat d'assurance complémentaire santé, individuel et collectif, sont concernées. Les ayants droit des assurés ont aussi droit à cette prise en charge.

La CFTC se félicite de cette décision et espère qu'elle sera pérenne au-delà du 31 décembre 2021.

Enquêtes / Expertises Inetum UES et IdF

1 – A la demande du CSE Central d'Inetum, une expertise concernant le **projet d'évolution des forces de vente des branches AS et IS** a été réalisée par le cabinet ERETRA. Les membres du CSEC ont décidé, lors du CSEC du 13 juillet 2021, que ce rapport d'expertise, sera annexé au PV du CSEC du 25 mai 2021 ; diffusé, par les membres du CSEC à l'ensemble des membres des CSE ; accessible aux salariés et anciens salariés auprès des élus des CSE ou du CSEC.

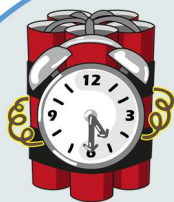
2 – A la demande du CSE IDF d'Inetum, une enquête sur la qualité de vie au travail (QVT), les conditions de travail (CdT) et les risques psychosociaux (RPS) a été réalisée par le cabinet ERETRA. **La CFTC du CSE IDF Inetum a demandé**, lors du CSE IDF Inetum du 22 juillet 2021, que ce rapport d'expertise soit annexé au PV du CSE IDF Inetum du 24 juin 2021 et accessible aux salariés et anciens salariés IDF Inetum auprès des élus des CSE IDF Inetum.

Les membres CFTC du CSEC et des CSE Inetum sont à votre disposition pour vous aider à recevoir et consulter ces documents.



Chez Inetum... ... il n'y a pas de petits profits

Août 2021



Heures Supplémentaires (HS) Heures Excédentaires (HE)



Suite du bulletin du mois de juillet 2021. La CFTC vous a expliqué comment des HS pouvait se transformer en HE suivant les codifications des demi-journées de la semaine.

Dans ce bulletin nous allons vous montrer, dans le cadre de la Modalité 2 (Votre forfait hebdomadaire est de 38h30), comment le « forçage » de la journée à 7h24 par Inetum dans le CRA35 n'est pas sans conséquence quant au calcul des HS.

Dans les exemples ci-dessous nous allons prendre arbitrairement le code Suivi Collaborateur (SC) :

Lun 19/7/21	7:24						SC	SC	
Mar 20/7/21	7:24						SC	SC	
Mer 21/7/21	7:24						SC	SC	
Jeu 22/7/21	7:24						SC	SC	
Ven 23/7/21	7:24						SC	SC	
Sam 24/7/21	0:00								
Dim 25/7/21	0:00								
Total sem 29	37:00								

Lun 19/7/21	7:42						SC	SC	
Mar 20/7/21	7:42						SC	SC	
Mer 21/7/21	7:42						SC	SC	
Jeu 22/7/21	7:42						SC	SC	
Ven 23/7/21	7:42						SC	SC	
Sam 24/7/21	0:00								
Dim 25/7/21	0:00								
Total sem 29	38:30								

Exemple 1 : Semaine initialisée par Inetum à 37h

Exemple 2 : Semaine déclarée en modalité 2 à 38h30

Même copie d'écran avec une journée ayant 2h de HS déclarées, soit 9h42 la journée :

Lun 19/7/21	7:24						SC	SC	
Mar 20/7/21	9:42						SC	SC	
Mer 21/7/21	7:24						SC	SC	
Jeu 22/7/21	7:24						SC	SC	
Ven 23/7/21	7:24						SC	SC	
Sam 24/7/21	0:00								
Dim 25/7/21	0:00								
Total sem 29	39:18	Dép. horaire hebdo = 0:48. A valider par le manager.							

Lun 19/7/21	7:42						SC	SC	
Mar 20/7/21	9:42						SC	SC	
Mer 21/7/21	7:42						SC	SC	
Jeu 22/7/21	7:42						SC	SC	
Ven 23/7/21	7:42						SC	SC	
Sam 24/7/21	0:00								
Dim 25/7/21	0:00								
Total sem 29	40:30	Dép. horaire hebdo = 2:00. A valider par le manager.							

Exemple 3: Semaine initialisée par Inetum à 37h

Exemple 4 : Semaine déclarée en modalité 2 à 38h30

Comme vous pouvez le constater, le résultat n'est pas le même suivant que vous laissez les horaires prédéfinis par Inetum ou que vous mettiez les heures liées au forfait de la modalité 2. **Dans le cas présent vous perdez 1h52 de HS qui seront valorisées en HE. Encore ici des HS, donnant droit à une valorisation, peuvent devenir des HE sans valorisation.**

Pour la CFTC c'est inacceptable et c'est encore un « bonus » pour la direction Inetum !

Deux poids deux mesures ?

Au CSE IdF de juin, la direction confirmait à la CFTC que 7h24 (ou 7,4h) d'heures « supplémentaires » génèrent une journée de TEA sur le bulletin de salaire, sachant qu'une journée de TEA vaut 7h dans l'accord ARTT...

A la CFTC 7h ≠ 7h24 !

La journée de solidarité est une journée « *supplémentaire* » à 7h et non à 7h24. La CFTC demande la raison pour laquelle Inetum n'applique pas les mêmes règles de calcul entre les heures « *supplémentaires* » transformées en TEA (7,4h) et la journée « *supplémentaire* » de solidarité (7h) car aucunes ne contribuent à des heures de RTT ?

Pour la CFTC... nous avons ici deux poids, deux mesures !



La CFTC chez Inetum ? Une équipe active !



Commission Paritaire

Michel le GOUVELLO (DSC)
Naima BELDJELTI (IDF)
Didier JEANNOT (IDF)
Edward PUJAR (IDF)
Caroline SABATIER (Méditerranée)
Pascale DEKESS (Rhône-Alpes / DSC Adjoint)
Maxime RINNA (Rhône-Alpes)
Denis FRANCOIS (Nord)
Emmanuel FORGEOIS (Nord)
Gerard LEPINE (Nord)
Muriel GRAND-BALMELLI (Grand Ouest)
Nicolas GUILLON (Grand Ouest)
Adrian JACKSON (Progiciels)

Commission Formation

Sabiha MICALLEFF
Michel le GOUVELLO

Commission ARTT

Denis FRANCOIS
Michel le GOUVELLO (RS)

Commission Logement

Pascale DEKESS
Syldia ARGENTIN
Naima BELDJELTI
Michel le GOUVELLO

Commission Mutuelle Prévoyance

Syldia ARGENTIN (RS)

Comité Paritaire Pilotage Handicap

Maxime RINNA
Caroline SABATIER

Commission Egalité Professionnelle

Sabiha MICALLEFF
Pascale DEKESS

Commission Centrale SSCT

Pascale DEKESS
Michel le GOUVELLO (RS)

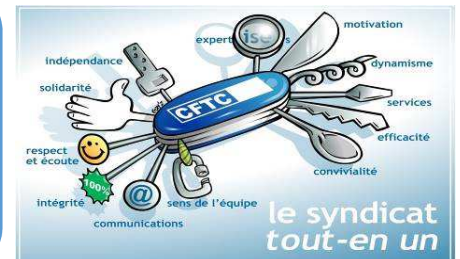
Commission Participation

Michel le GOUVELLO (RS)

VOUS bientôt !

La CFTC remercie les personnes qui nous rejoignent

- La CFTC est présente géographiquement sur 6 CSE des 8 CSE de l'UES Inetum (Ile de France, Méditerranée, Grand Ouest, Rhône-Alpes, Nord et Software) et hors UES chez Inetum Business Solution France.
- Présente dans toutes les instances du personnel : CSE/CSSCT, CSEC/CCSSCT, Paritaire.
- L'équipe CFTC est constituée de TAM, de CADRES, d'administratifs, de salariés en clientèle et en Centre de Service, de la production à la direction de projets, ...



Comment nous rejoindre !

Pour cela, plusieurs moyens :

- * En vous adressant à vos représentants CFTC
- * En nous retournant ce bulletin d'adhésion

Nous trouverons toujours une solution !

POURQUOI ADHERER A LA CFTC ?

Les syndicats n'existent que parce que des personnes s'associent pour étudier et **défendre leurs droits** ainsi que leurs intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels.

A la CFTC, l'adhérent n'est jamais un pion dans un système qui le dépasse.

Venez rejoindre l'équipe CFTC d'Inetum !!!

FORMULAIRE à compléter et envoyer à :

Section CFTC Inetum, Bureau A-805, 8^{ème} étage, Immeuble Christophe Colomb - 2 rue Mozart, 92110 Clichy

Nom Prénom :

Qualification :

Adresse :

Tél fixe ou/et portable :

Adresse mail perso :

Société :

Etablissement de rattachement :